

SÉANCE DU COMITE SYNDICAL DU JEUDI 11 FEVRIER 2021

2021 – 09 CONVENTIONS RELATIVES AU RACCORDEMENT D'UNITES DE PRODUCTION BIOMETHANE

L'an deux mille vingt et un, le Jeudi 11 Février, le Comité du syndicat départemental d'énergie de Loire-Atlantique, dûment convoqué à cet effet par courriel du 4 février 2021, s'est réuni dans les locaux du SYDELA (44), sous la présidence de Raymond CHARBONNIER, Président en exercice.

Nombre de délégués titulaires en exercice : 24

Délégués présents : 20
Votants : 19

Titulaires présents :

Monsieur Raymond CHARBONNIER, délégué du collège électoral de Sud Estuaire
Monsieur Frédérick DUNET, délégué du collège électoral de la Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Denis LAPADU-HARGUES, délégué du collège électoral de La Presqu'île de Guérande - Atlantique
Monsieur Jean-Paul ALLANIC, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Régis MOESSARD, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Jean-Pierre BELLEIL, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Henri RABERGEAU, délégué du collège électoral de Pays d'Ancenis
Monsieur Maurice BOUHIER, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire

Délégués titulaires présents (visioconférence) :

Monsieur Dominique DAVID, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval
Monsieur Patrick BERTIN, délégué du collège électoral de Grand Lieu
Monsieur Didier MEYER, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Yves TAILLANDIER, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon
Monsieur Florian BOYERE, délégué du collège électoral de Pays de Redon
Monsieur Pascal PAILLARD, délégué du collège électoral de Sèvre et Loire
Madame Laurence GUILLEMIN, déléguée du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Philippe CAILLON, délégué du collège électoral de la Région de Blain

Délégués titulaires absents :

Monsieur Laurent ROBIN, délégué du collège électoral de de Sud Retz Atlantique (excusé)
Monsieur Jean-Pierre POSSOZ, délégué du collège électoral de la Région de Nozay (excusé)
Monsieur Dominique GEFFRAY, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval (excusé)
Monsieur Denis DUGABELLE, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz
Monsieur Gaëtan LÉAUTÉ, délégué du collège électoral de Pornic Agglo - Pays de Retz
Monsieur Sébastien CHAMBRAGNE, délégué du collège électoral de Clisson, Sèvre et Maine Agglo
Monsieur Sylvain LEFEUVRE, délégué du collège électoral d'Erdre et Gesvres
Monsieur Philippe JOUNY, délégué du collège électoral de Pontchâteau et Saint-Gildas-des-Bois (excusé - pouvoir donné à M. Raymond CHARBONNIER)

Délégués suppléants présents :

Monsieur Sylvain DESCARPENTRIES, délégué du collège électoral de Châteaubriant-Derval (remplace M. GEFFRAY)
Madame Laëtitia PELTIER, délégué du collège électoral de Sud Retz Atlantique (remplace M. ROBIN)
Monsieur Nicolas MAHE, délégué du collège électoral de la Région Nazairienne et de l'Estuaire
Monsieur Patrick CORBEL, délégué du collège électoral d'Estuaire et Sillon

Secrétaire de séance : Monsieur Frédérick DUNET

Accusé de réception en préfecture
044-200014926-20210211-2021-09-DE
Date de télétransmission : 11/02/2021
Date de réception préfecture : 11/02/2021

Affichage le 11 février 2021

Vu le Code Général des Collectivités Territoriales,

Vu le Code de l'énergie, et notamment son article L 453-10,

Vu le Code général de la propriété des personnes publiques,

Considérant que la réglementation en vigueur autorise les gestionnaires de réseaux de transport et de distribution à raccorder des installations de production de biogaz situées hors de leur zone de desserte.

Considérant que pour la mise en place de la canalisation sur une commune non desservie en gaz naturel, la commune (ou l'AOD) doit autoriser l'occupation du domaine public via la signature d'une convention.

Considérant, en l'espèce, que GRDF, actuel concessionnaire du SYDELA en ce qui concerne la distribution de gaz, souhaite :

- Réaliser un maillage de réseaux sur les communes de Teillé, Mésanger, Ligné et Mouzeil ;

- Raccorder une unité de production biométhane sur les communes de Trans-sur-Erdre, Teillé et Mouzeil.

Le Comité syndical, décide, à l'unanimité :

- **Autoriser le Président à signer avec GRDF les deux conventions suivantes :**
 - **Convention relative au maillage de réseaux sur les communes de Teillé, Mésanger, Ligné et Mouzeil.**

 - **Convention relative au raccordement d'une unité de production biométhane sur les communes de Trans-sur-Erdre, Teillé, Mouzeil.**

**Le Président,
Raymond CHARBONNIER**

